

RAPPORT DU PRESIDENT DE JURY

CONCOURS EXTERNE – TECHNICIEN - BAP G

Emploi type : Technicien.ne de prévention des risques

Phases d'admissibilité et d'admission

Session 2022

Centre organisateur : Université de Bordeaux Montaigne

Nom : BAQUET Yann

Fonction : Président de jury

1. INTRODUCTION

La session 2022 du concours externe de recrutement de technicien de recherche et de formation de classe normale, dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine Immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), et dans l'emploi type Technicien.ne de prévention des risques, organisée par l'Université de Bordeaux Montaigne, proposait :

- 1 poste pour le CROUS de Montpellier Occitanie au sein du service Prévention Santé Sécurité Environnement,
- Et 1 poste pour l'Université de Bordeaux Montaigne au sein du service Prévention Hygiène Santé Environnement.

L'épreuve d'admissibilité s'est déroulée le 17 mai 2022.

L'épreuve d'admission s'est déroulée le 15 juin 2022.

Ce rapport abordera, successivement, les points suivants :

- les données quantitatives
- les données qualitatives
- les données administratives

2. DONNEES QUANTITATIVES

Académies	Nbre de postes ouverts	Nbre de candidats initialement inscrits	Nbre de candidats présents à l'épreuve écrite	Nbre de candidats admissibles	Nbre de candidats présents à l'audition	Nbre d'admis sur liste principale	Nbre admis sur liste complémentaire
Bordeaux	1	5	3	2	1	0	0
Montpellier	1	11	4	4	3	1	0

3. DONNEES QUALITATIVES

3.1 Déroulement du concours, appréciation et résultats

Composition du jury : 5 membres

Madame ANGLERAUX Virginie, ingénieure d'études hors classe, experte, Conseiller de Prévention à l'INSERM, Délégation Nouvelle Aquitaine.

Monsieur BAQUET Yann, ingénieur d'étude, président, Conseiller de Prévention à l'ENSAM de Bordeaux,

Madame BARBOTIN Marlène, directrice générale des services, membre, Directrice Générales des Services de l'Université de Bordeaux Montaigne.

Monsieur GROSSIN François, ingénieur d'études hors classe, expert, Conseiller de Prévention de l'Université de Paris Saclay,

Monsieur GUGLIELMETTI, ingénieur d'études, membre, Conseiller de Prévention du CROUS de Montpellier

- Respect des principes fondamentaux de déroulement du concours :

Le jury était au complet et la parité était respectée. Le mode de fonctionnement a été collégial et chaque candidat a été auditionné par tous les membres du jury. Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

Les membres du jury se sont référés à la fiche emploi type et aux fiches de postes pour établir l'épreuve d'admissibilité et l'épreuve d'admission.

L'épreuve d'admissibilité a été préparé à l'occasion de plusieurs réunions en visioconférence, entre les membres du jury.

Pour l'épreuve d'admission, les membres du jury avaient convenu de se retrouver 30 minutes avant le début des auditions afin de définir le type de questions à poser à chaque candidat.

- Rôle des membres du jury :
 - Le président de jury a veillé principalement à organiser les réunions de travail, coordonner les actions entre les membres, à la régularité des épreuves et à leur bon déroulement en concertation avec le centre organisateur. Avec le secrétariat administratif du concours, il a vérifié les calculs, les listes de résultats et signé les procès-verbaux
 - Les experts ont eu un rôle particulier sur l'adéquation des questions posées, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral, avec la fiche emploi type et les fiches de postes. Ils ont proposé différents sujets et un barème de notation.
 - Les membres, représentant les établissements, ont eu un regard particulier sur les questions posées vis-à-vis des fiches de postes, correspondant aux besoins respectifs de leur établissement.

3.2 Sélection des sujets et correction des épreuves

Pour l'épreuve d'admissibilité, pour les sujets, les membres du jury ont eu à cœur de couvrir un large spectre dans le domaine de la Santé, Sécurité au Travail ; avec des questions :

- Portants sur des connaissances générales,
- Axées sur les risques professionnels,
- Particulières sur la sécurité incendie,
- Liées à des mises en situations.

Les réponses attendues à l'écrit pouvaient être brèves, tenir en 2 à 3 phrases, ou susciter un développement construit et argumenté, notamment pour les mises en situation.

La correction des copies s'est faite en visioconférence. Chaque copie a été lue par tous les membres du jury. Sur la base du barème énoncé pour chaque question, une grille d'évaluation a permis de noter de façon collégiale chaque candidat.

En dehors, des réponses apportées lors des épreuves écrites, le jury a souvent remarqué des lacunes dans la qualité rédactionnelle des copies ; ainsi que de nombreuses fautes d'orthographe. Le temps imparti lors de cette épreuve, au regard des questions, permettait de travailler au brouillon, rédiger sa copie ; mais aussi de corriger les fautes d'orthographe.

Le niveau des copies s'est révélé assez hétérogène, avec des notes fluctuant entre 3 et 16,50.

Certaines questions n'ont pas été traitées par les candidats, ce qui reflète un manque de préparation pour le concours ou des lacunes dans certains domaines de la Santé Sécurité au Travail.

Les notes de l'admissibilité sont coefficientées 3 et le seuil d'admissibilité pour les 2 postes a été défini à 10 sur 20, soit 30 sur 60.

Pour l'épreuve Orale, 4 candidats ont été auditionnés sur 6 candidats potentiels (2 désistements).

Avant l'audition des candidats, il a été rappelé que le temps imparti pour la présentation était de 5 minutes et 20 minutes pour les questions/réponses.

Durant les 20 minutes d'échanges, le jury a axé ses questions :

- au regard du CV et de la lettre de motivation du candidat,
- par rapport à la présentation orale du candidat,
- sur la prévention des risques.

Les 5 minutes de présentations ont été bien respectées, préjugant d'une bonne préparation des candidats.

La partie échange avec les candidats s'est bien déroulée. Il y a eu peu de question sans réponse, mais les réponses étaient parfois incomplètes ou imprécises. Certains sujets ont dû être approfondi, en posant plusieurs questions ou en reformulant les questions, pour jauger le niveau de connaissance des candidats.

Les notes de l'admission sont coefficientées 5. Les notes ont fluctué entre 10 et 16.

Le seuil d'admission pour le poste de Montpellier a été défini à 15 sur 20.

Le seuil d'admission pour le poste de Bordeaux a été défini à 12 sur 20.

4. DONNEES ADMINISTRATIVES

Points positifs : Le jury souligne le grand professionnalisme du service des concours de l'Université de Bordeaux Montaigne ; permettant une organisation et un déroulement des épreuves idéales. Les candidats étaient bien pris en charge et les membres du jury ont été parfaitement assisté.

Problèmes éventuellement rencontrés : néant

Remarques autres : néant

5. CONCLUSION

Nous déplorons le faible nombre de candidats qui se sont présentés à ce concours externe de Technicien.ne de prévention des risques : 16 candidats inscrits initialement pour les 2 postes. Un plus grand nombre de candidats aurait probablement permis de pouvoir le poste pour l'établissement de Bordeaux Montaigne.

Une piste d'amélioration serait d'élargir l'appel à candidature, en se tournant vers des organismes nationaux tel que le pôle emploi ou encore vers des réseaux de recrutement en ligne.